



**DECISION N°2016-09-292
relative à la composition du
comité d'experts spécialisé "Alimentation animale"**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-27 ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 23 juin 2015 ;

Vu la délibération n° 2016-1.02 du 8 mars du conseil d'administration relative à l'organisation des comités d'experts spécialisés,

Vu la décision n°2015-10-328 du 7 octobre 2015 relative à la composition du comité d'experts spécialisé "Alimentation animale"

DECIDE :

Article 1^{er} : Suite à la démission de M. Noblet Jean par courriel du 20 juin 2016, la composition, du comité d'experts spécialisé "Alimentation animale" de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour la durée restant à courir du mandat de ce collectif, soit le 31 août 2017, est la suivante :

M. Enjalbert (Francis), président
Mme Bayourthe (Corine), vice-présidente
M. Schmidely (Philippe), vice-président
M. Demarquoy (Jean)
Mme Diez (Marianne)
Mme Ferlay (Anne)
M. Forano (Evelyne)
M. Gaudré (Didier)
M. Gidenne (Thierry)
M. Jaeg (Jean-Philippe)
M. Juin (Hervé)
M. Jurjanz (Stefan)
Mme Kouba (Maryline)
M. Legarto (Jean)
M. Lessire (Michel)
Mme Médale (Françoise)
Mme Oswald (Isabelle)
M. Paris (Alain)
M. Pouliquen (Hervé)
Mme Priymenko (Nathalie)
M. Soyeux (Yves)

.../...

Article 2 : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, 7 septembre 2016

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Roger GENET